

JOURNAL

DE

FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPERIALE.

DU MERCREDI, 12 JUILLET 1797.

Extrait des Nouvelles de Paris, du 5 Juillet.

Le Lord Malmesbury a dû arriver hier à Lille. Ainsi les conférences de paix sont vraisemblablement ouvertes dans ce moment.

Le Directoire a pris un arrêté pour faire célébrer la fête de l'anniversaire du 14 Juillet. Après avoir observé que l'état de nos finances ne permet pas encore de donner aux fêtes nationales toute la solennité qu'elles auront par la suite, il se borne à ordonner le spectacle d'une petite guerre au Champ de Mars, des chants patriotiques exécutés par le conservatoire de musique, et le soir des danses aux Champs-Elysées et dans le jardin du palais directorial.

Hier, deux jeunes gens, sans cocarde, furent remarqués par la sentinelle de l'un de nos postes: au lieu de s'en justifier comme d'un oubli, ils ont insulté la sentinelle et le commandant du poste, et tenu des propos injurieux contre la république. Ils ont été conduits au bureau central. D'un autre côté, deux autres jeunes gens essayaient de séduire des ouvriers du faubourg Saint-Antoine. Ceux-ci les ont laissés s'ouvrir, en faisant semblant de partager leur avis. Bientôt nos provocateurs se sont déclarés et leur ont dit: „Il faut nous seconder, nous soutenir et nous aider à avoir un Roi.” C'étoit l'aveu que nos honnêtes ouvriers attendoient: ils ont laïssés ces jeunes gens et les ont conduits au bureau central. Plusieurs autres symptômes annonçoient des mouvemens que la vigilance du ministre de la police a prévenus. (*Quotidienne*).

Des membres de la commission des finances s'étoient transportés au Directoire pour avoir une explication sur les dilapidations des ministres et sur la nécessité de faire marcher sans

heurter les différens pouvoirs établis par la constitution. Le résultat de cette conférence pacifique fut la promesse, de la part du Directoire, de renvoyer les ministres Truguet, Charles Lacroix, Merlin et Ramel. Le renvoi de ces ministres fut une chose décidée pendant toute la matinée de samedi dernier; mais à midi le vent changea, et les girouettes du Luxembourg prirent une autre direction. Rewbell fit un bruit à faire trembler tout le faubourg Saint-Germain; le Directoire fut obligé de céder à ses clameurs, et il fut décidé que les ministres rentreroient en grâce et seroient maintenus. (*Ibid.*)

On a enfin quelques renseignemens sur le traité d'alliance conclu entre la république et le Roi de Sardaigne. Ce traité a été signé à Turin par le général Clarke, le 16 germinal (6 Avril) approuvé du directoire par arrêté du 22, et ratifié le 26 par le roi de Sardaigne. La nouvelle de l'armistice et de l'ouverture des négociations avec l'Empereur, ensuite l'avis de la signature des préliminaires, ont fait suspendre l'envoi de ce traité au corps législatif. Cependant les deux gouvernemens en ont fait part officiellement aux puissances amies; et même le général Buonaparte l'a annoncé publiquement dans les ordres qu'il a donnés pour la restitution des déferteurs piémontois. (*Nouvelles Post.*)

Le club de Salm, qui siège maintenant à l'hôtel de Montmorenci, a pris le nom de *club constitutionnel*; il compte parmi les membres, les généraux Jourdan, Menou, Kleber, les citoyens Garat, Sieyès, Jean-Debrie, Talleyrand-Perigord, Daunou, Treilhard, Chenier.

Les administrateurs de l'Elysée instruits que madame de Châteauneuf, de la famille du ministre de ce nom, étoit réduite à la plus affreuse mi-

fière, ont arrêté de donner mardi prochain une fête à son profit.

Une lettre de Brest, en date du 1er, contient ce qui suit :

„Nous communiquons maintenant avec les Anglois, comme dans les guerres de l'ancien régime. Le général anglois Pellecors, envoya une Dame de cette ville (qui avoit été faite prisonnière en revenant de Bordeaux), avec une lettre pour le général françois Morard de Galles. Hier, il est encore arrivé une autre lettre du général anglois. Il le félicitoit sur la perspective heureuse d'une paix prochaine entre les deux nations, & exprimoit le désir ardent de voir arriver le moment où il pourroit venir nous saluer avec toute son armée. C'est un officier anglois qui a apporté cette lettre; un officier françois l'a reconduit à son bord, portant une autre missive en réponse au général anglois..... Cependant, on arme toujours les vaisseaux, autant que les matières peuvent suffire: plusieurs sont prêts à partir.

— Tout semble annoncer que la session actuelle sera marquée par de violentes agitations, et peut-être par des troubles intérieurs plus ou moins sérieux. La formation de nouveaux clubs à Paris et dans les départemens, indique une effervescence, une exaspération des esprits, qui pourroient être suivies d'une scission formelle et d'un choc entre les partis. Les séances du conseil des 500 deviennent tous les jours plus animées, et l'opposition plus prononcée. Dans les deux dernières, il y eut une très vive discussion sur le projet en faveur des émigrés du Haut-et-Bas-Rhin. Bailleul et d'autres membres s'écrièrent que l'on vouloit favoriser successivement la rentrée des émigrés, que l'on cherchoit à renverser la constitution &c. Savary, en parlant dans le même sens, assura que partout les acquéreurs de domaines nationaux étoient inquiétés, insultés, assassinés; que dans les départemens les processions recommençoient, &c. &c. Après de vifs débats (sur lesquels nous reviendrons) le conseil a prononcé l'ajournement.

A la suite de la séance d'hier, on lut différens messages du Directoire. Le premier étoit relatif à la contribution personnelle et somptuaire. „Le conseil des anciens (est-il dit dans ce message) a rejeté la résolution qui lui avoit été présentée sur cet objet. Il est instant d'en présenter une autre. La position dans laquelle le Directoire exécutif voit l'état politique et économique de la France, lui impose l'obligation de verser dans votre sein les inquiétudes que lui inspirent les retards qu'éprouve l'adoption des mesures qui peuvent rétablir le crédit public, assurer aux défenseurs de la liberté la solde et la subsistance promises exclusivement à tous autres services, et sans distinction de l'ordinaire et de l'extraordinaire, rallier à leur poste tous les fonctionnaires publics, rassurer les créanciers de la République, répandre des secours et des consolations chez les

infortunés, et faire bientôt jouir tous les citoyens des avantages de la révolution..... Les ennemis extérieurs s'éloignent de la paix, à mesure qu'ils s'aperçoivent qu'on laisse le trésor public dans la détresse. Plusieurs projets d'amélioration vous ont été soumis; veuillez considérer que vous n'avez encore obtenu presque aucun résultat. Des moyens d'ordre peuvent être sans doute d'une grande efficacité; mais lorsqu'ils n'ajoutent rien à des recettes reconnues insuffisantes, puisqu'on propose des mesures additionnelles, croyez que ces dernières ne sont ni moins pressantés, ni moins dignes de toute votre sollicitude. Il ne se fait aucune dépense, que vous ne l'ayez préalablement autorisée par l'ouverture d'un crédit. Les payemens sont, en grande partie, suspendus, même après que les ordonnances sont délivrées; et cependant toutes les parties du service sont en souffrance. Un pareil état de choses ne peut subsister longtems; vous voulez le faire cesser, citoyens représentans; vous y réussirez, lorsqu'après avoir réglé les dépenses indispensables, vous les balancerez par des recettes certaines; le Directoire exécutif vous en fait la demande, il vous invite à la prendre en considération..”

Ce message a été renvoyé à la commission chargée de présenter une nouvelle résolution sur ces contributions.

Par un autre message, le Directoire fait part au conseil la situation où se trouve la commune de Lyon. *Les compagnies de chauffeurs, dit-il, &c. celles de Jésus sont réellement organisées. Le nombre en augmente chaque jour, &c. ce qui y contribue le plus, ce sont les réquisitionnaires & les émigrés que Lyon renferme dans son sein &c. qui se joignent à eux. Ces scélérats assésinent journellement les patriotes & surtout les acquéreurs de biens nationaux; partout les prêtres déportés qui rentrent également, font les campagnes & sifflent le feu de la contre-révolution; ce n'est pas seulement dans le département du Rhône que ces horreurs ont lieu, les départemens environnans n'en sont pas à l'abri &c.*

Ce message a été contredit par les membres de la députation de Lyon.

Conseil des 500. — Séance du 2 Juillet.

Des pétitions, dans un sens très-oppoé, sont aujourd'hui présentées au conseil. Les unes sont adressées par des acquéreurs de presbytères, qui demandent à être maintenus en possession. Les autres, par des communes nombreuses, qui réclament de leur côté la jouissance de ces mêmes presbytères.

Pour mettre un terme à de telles contesta-

tions, le conseil presse la commission de faire un prompt rapport.

Les anciens ayant rejeté les résolutions relatives aux postes et messageries, et aux transactions passées avant l'émission du papier-monnaie, le conseil nomme deux commissions pour présenter d'autres projets.

Saladin appelle l'indignation du conseil contre un de ces actes des proconsuls révolutionnaires qui les ont rendus l'objet de l'exécration universelle. Un de ces proconsuls de la convention, nommé Piory, est envoyé dans le département du Cantal, et je ne fais sous quel odieux prétexte, met hors la loi la presque totalité d'une des plus respectables familles du département. Une prompte fuite la sauva du trépas; mais depuis l'évasion de ces infortunés, leurs biens sont déclarés nationaux. Ils ne sont point cependant mis en jugement; ils ne sont point inscrits sur des listes d'émigrés; mais leur mise hors la loi est un titre de proscription suffisant pour les spoliateurs: les biens sont vendus. Saladin propose de déclarer que toutes les mises hors la loi prononcées contre des citoyens par des représentans en mission, sont déclarées nulles et comme non-venues; que tous les actes qui ont pu en être le résultat, sont également déclarés illégaux; que les biens des citoyens ainsi mis hors la loi, leur seront rendus s'ils ont été vendus, sauf indemnité à accorder à l'acquéreur par le trésor public.

Le conseil ordonne l'impression et l'ajournement.

On reprend la discussion sur l'affaire de la compagnie *Dijon*. Thibeauveau analyse les divers mémoires présentés par cette compagnie, ceux du ministre des finances, ceux de la trésorerie, persiste dans ses conclusions contre les commissaires de la trésorerie, et demande la poursuite devant les tribunaux, de tous ceux qui, dans l'affaire de la compagnie *Dijon*, ont abusé de leurs pouvoirs.

Bernard-Lagrange appuie les considérations de Thibeauveau sur les opérations de la trésorerie; mais il diffère dans ses conclusions. Il ne croit pas la destitution des commissaires nécessaire, mais il insiste pour que, par de bonnes loix organiques, la trésorerie soit ramenée à la dépendance constitutionnelle et à l'ordre invariable d'une saine administration et d'une rigide comptabilité.

L'ajournement est prononcé.

De Copenhague, le 1 Juillet.

Hier, il est arrivé dans notre rade une escadre Russe de 3 vaisseaux de ligne, & frégates

et un brick, sous les ordres du contre-amiral Materows; cette escadre vient d'Angleterre.

Nous avons essuyé dernièrement une espèce d'ouragan qui a duré deux jours et deux nuits, et qui a causé beaucoup de dommages.

Des frontières de l'Italie, le 5 Juillet.

Il vient d'être publié pour la Dalmatie Vénitienne une proclamation à-peu-près semblable à celle qui est émanée pour l'Istrie (*Voyez notre No. 181*). Voici cette pièce:

„S. M. Impériale, Royale et Apostolique, ne pouvant se dispenser de prendre les mesures les plus efficaces pour assurer la tranquillité de ses sujets, au milieu du bouleversement où se trouvent dans ce moment la plus grande partie des provinces Vénitienes; et désirant à cette fin de préserver la Dalmatie des tristes effets de la subversion totale qui a fait ailleurs tant de progrès; en conséquence, Sa dite Majesté a ordonné à ses troupes d'entrer dans cette province, tant pour y maintenir le bon ordre que pour conserver les anciens droits incontestables.

„Les habitans de la Dalmatie qui, par l'entrée des troupes impériales et royales, seront assurés de leur tranquillité intérieure, sauront sûrement apprécier les vues bienfaisantes de S. M. et y répondre par une conduite docile et reconnoissante, au moyen de laquelle tous obtiendront de la part des susdites troupes, la plus efficace et la plus spéciale protection, dans la jouissance intacte de toutes leurs possessions, droits et privilèges.

„Nous espérons en conséquence, qu'il ne se trouvera personne assez peu instruit de ses devoirs et assez peu éclairé sur les véritables intérêts, pour vouloir par une conduite opposée à ces principes, s'exposer aux peines qu'encourroit sur-le-champ et irrémédiablement quiconque manqueroit, de quelque manière que ce fût, à la subordination due; et nous invitons, au nom de S. M., de la manière la plus pressante et avec la plus grande confiance, tous juges, magistrats et chefs de familles, de même que les évêques, curés, prêtres séculiers et réguliers, et en général, tous ceux qui sont revêtus d'emplois civils ou ecclésiastiques, à faire en sorte par leur surveillance, que personne ne prête l'oreille aux suggestions insidieuses des malintentionnés, qui n'ont d'autre but que la dévastation des propriétés et un bouleversement total, et à coopérer de tout leur pouvoir au maintien de la tranquillité et du bon ordre, afin que tous les habitans de cette province se rendent dignes des effets de la bienveillance de S. M.

M. Ruckina, général-major et commandant le corps de troupes imp.

Une lettre de Parme en date du 21 Juin nous fait part du fait suivant :

Hier au matin, nous avons été témoins d'un événement assez extraordinaire, & dont les suites pouvoient devenir férieuses. Environ deux cens républicains partis de Milan, se présentèrent devant nos portes, accompagnant une espèce de char qui portoit quelques uns d'eux, & au milieu duquel s'élevait une branche d'arbre énorme, couronnée d'un bonnet rouge. A cette vue, les gardes des portes refusèrent de laisser passer les soldats qui escorteient cet arbre de la liberté, & se firent soutenir par tout ce qu'ils purent rassembler à la hâte de leurs camarades: cette nouvelle se répandit bientôt dans la ville, & porta dans tous les quartiers l'allarme, le tumulte & l'effroi: mais heureusement un officier républicain rétablit aussitôt le calme, en faisant disparaître ce fameux rameau qui probablement n'eût pas été celui de la paix. Par cette conduite, cet officier a bien mérité de la ville, & s'est conformé à l'ordonnance de Buonaparte du 10 de ce mois, par laquelle ce général défend à tout François ou Italien de troubler de quelque manière que ce soit les sujets de S. A. R.

De Strasbourg, le 8 Juillet.

Ce fut le 20 Juin qu'une insurrection générale éclata dans la Valteline; les employés Grisons furent chassés, partout l'arbre de la liberté fut arboré, et toutes les communes proclamèrent solennellement les droits de l'homme. Tout se passa sans effusion de sang. Un comité fut chargé de rédiger une nouvelle constitution pour le pays, et l'on organisa une garde nationale. Les chefs de cette révolution ont déjà envoyé des députés à Brescia et à Milan, pour fraterniser avec la nouvelle république Italienne; ils ont déclaré aux Grisons que si on cherchoit à les faire rentrer dans l'obéissance, ils se leveroient en masse et se défendroient jusqu'à la dernière extrémité; que s'ils ne pouvoient résister, ils se réuniroient à la république Cisalpine. Les Grisons se sont adressés aux cantons Suisses, et leur ont demandé de l'assistance. Cet objet doit être traité à l'assemblée de Frauenfels. (*Gaz de Strasbourg.*)

De Nuremberg, le 6 Juillet.

Le différend survenu au sujet de notre caserne, vient d'avoir l'issue suivante: Les Prussiens ayant rassemblé toutes les troupes qui se trouvoient dans nos environs, arrivèrent aujourd'hui à 5 heures du matin devant la ville, au nombre de 1000 hommes, tant infanterie

que hussards, avec 2 pièces de canon et un chariot de poudre; ils occupèrent les portes extérieures, empêchèrent la communication, et prirent ensuite possession de la caserne. Notre infanterie, ainsi que quelque cavalerie, rentrèrent alors dans la ville sans fusils. Le magistrat, pour éviter de nouvelles scènes, a consenti, dit-on, à ce que la troupe évacuât ce poste; ce qui eut lieu dans le meilleur ordre et sans opposition. Une partie de la bourgeoisie est fort mécontente de cette condescendance.

Dans la séance de l'assemblée du cercle du 18 du mois dernier, il fut remis par le ministre d'Eichstädt un mémoire au sujet du recrutement forcé qui s'effectue de la part de la Prusse sur le territoire de cet évêché. Il fut lu ensuite deux lettres; l'une de S. A. R. l'Archiduc Charles, datée du quartier-général de Schwezingen le 17 Juin, est relative à un corps de 10 mille hommes, qui doit être mis en quartiers dans les environs de Wurzburg; l'autre, écrite par M. le Rhingrave de Salm, et datée de Cassel près Mayence, porte que d'après un ordre du commandement-général de l'armée d'Empire, toutes les troupes doivent être exercées aux armes pendant le repos dont jouissent actuellement les armées; mais que comme il en résultera une dépense de 1600 florins au moins pour le contingent du cercle de Franconie, il s'est borné à faire exercer les recrues jusqu'à nouvel ordre. Le cercle a consenti à cette disposition.

De Montauban, le 9 Juillet.

La division de troupes françaises, d'environ 10 mille hommes, qui se trouvoit dans les environs de Marbourg, Giessen et Wetzlar, est passée aujourd'hui par notre ville; elle se rend dans le pays de Liège.

Fausse à corriger dans notre dernier Numéro.

Article de Louvres. Ligne 17. expiration. Lisez: expiration.

Art. XXIII. du traité de commerce &c. Ligne 1ère, sera évalué. Lisez: seront évalués.

* * L'abbé J. B. Cassano a l'honneur de prévenir le Public qu'il donne des leçons des langues italienne & française; au moyen de la méthode qu'il employe pour en faciliter l'étude à ses écoliers, il peut, en moins de six mois, leur donner une connoissance parfaite de ces deux langues. Il enseigne aussi les mathématiques; & comme il s'est adonné pendant dix ans entiers à l'étude de cette science, il se flatte d'applanir pour ses écoliers les plus grandes difficultés, & de leur faire faire des progrès rapides. Il est logé chez M. David Vöcker, grande rue de Bockenbeim.

* * M. de Francoul, capitaine dans Mirabeau, & M. le commandeur Antoine comte de Reinach, qui a sa commanderie à Schlanders dans le Tyrol, sont priés de donner leur adresse par la voie de ce Journal. On a des choses intéressantes à leur communiquer.